



ANNÉE 1960 - 1 - N° 235 /PCM/SGCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRÊTE :

ARTICLE 1er.- Monsieur Georges GAVARRY, Ministre de l'Economie et du Plan est chargé d'assurer l'intérim du Ministre des Travaux Publics pendant la durée de l'absence de Monsieur Moïbi LASSISSI.

ARTICLE 2.- Monsieur Michel AHOUANMENOÛ, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales pendant la durée de l'absence de Monsieur René DERROUX.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ;/.-

PORTO-NOVO, le 29 AOUT 1960



AMPLIATIONS :

Original	1
J.O.R.D.	1
P.C.M.	15
S.G.C.M.	5
Ministres	15
Représen. Française	2
A.N.D.	2